

Réponse de Forcalquier en commun à la motion portée par D. Morel « en faveur du rétablissement des règles de droit à Forcalquier »

Nous avions à peine commencé à énoncer notre réponse à cette motion, par la voix de Charles Dannaud, que le micro lui a été coupé. Il fallait passer au vote immédiatement sans débat ni amendement et seulement dire si nous étions pour ou contre. Dans ces conditions, nous avons refusé de voter. Voici la réponse que nous avions prévue, qui commence par un petit rappel historique sur le petit jeu des motions au conseil municipal depuis un an :

Conseil municipal du 25 février 2021 : nous présentons une motion demandant que la mairie honore la promesse de vente à MFP d'un terrain aux Chambarels. Même jour, la majorité propose une motion en faveur d'une politique plus adaptée en matière de logements sociaux. D'ailleurs, où en est-on ?

Conseil municipal du 31 mars 2021 : nous déposons une motion demandant que la mairie s'engage à sauvegarder le PLU de la ville en allant au bout de la logique de décisions successives : rendre inconstructibles les 2 ha de terrains qui aurait dû accueillir l'hypermarché Intermarché. Même jour, la majorité dépose — en arguant de l'urgence, on était hors délai — une motion relative aux manifestations et regroupements du lundi.

Conseil municipal du 3 mars 2022, aujourd'hui donc : nous déposons une motion sur l'avenir énergétique de la commune, et vous nous proposez celle-ci « en faveur du rétablissement des règles de droit à Forcalquier ».

Remarquons ces coïncidences: nous proposons une motion, vous en dégagez une aussi.

La raison d'être de celle d'aujourd'hui pose question : à part les insultes au maire, qui datent d'ailleurs d'il y a près de deux semaines, votre motion n'apporte rien de neuf à la lettre du maire, dont elle demande finalement une validation *a posteriori*. Pardon, mais ça fait bricolé : est-ce que le café des libertés est finalement un sujet si peu important que vous ne lui consacriez qu'une motion ? Vous parlez quand même de « rétablir les règles de droit ». N'y a-t-il que Didier Morel qui se sente concerné ? Pourquoi pas un vrai point à l'ordre du jour, qui aurait le mérite de montrer l'union de votre majorité ? Pourquoi pas, rêvons un peu, une proposition travaillée en amont avec l'ensemble du conseil municipal, c'est-à-dire nous compris ?

Oui, le café des libertés et la zone de défense active de la culture soulèvent des questions politiques et méritent des discussions approfondies. Ils sont devenus des acteurs de la vie de la commune, que cela nous plaise ou non. Partant de là, faut-il les traiter en ennemi de la ville, comme vous le faites dans votre lettre et dans votre motion ? Car oui, malgré la manœuvre politicienne, nous acceptons de discuter du fond de votre motion.

Et il nous semble que vous y mélangez beaucoup de choses que vous mettez au même niveau, sans nuance. La Zdac n'est pas que le café des libertés, qui n'a pas non plus d'existence officielle. Ces groupes vivent de la diversité des gens qui les composent. Certaines personnes ont troublé l'ordre public, d'autres non. On parle d'individus, pas du collectif. L'ordre public, c'est le travail de la police et de la justice.

Dans votre motion vous n'avez pas peur de l'exagération : le rétablissement des règles de droit à Forcalquier ! Rien que ça.

Une partie notamment de votre motion nous pose problème. L'accusation à peine voilée de laxisme des représentants de l'État et de la justice, qui ne feraient pas respecter les lois à Forcalquier est déshonorante de populisme : s'il y a trouble à l'ordre public, s'il y a plainte, disons-le, c'est le travail de la police et de la justice.

Contrairement à vous, nous ne vouerons à la vindicte ni les sympathisants du café des libertés et de la Zdac, dans l'ensemble, ni l'État et la justice.

Pour ces raisons, il nous est impossible de voter pour les trois points que comporte votre motion :

- Dénoncer les actions illégales du café des libertés : c'est à la justice de dire ce qui est légal ou pas, pas à nous ;
- Dénoncer les insultes : les injures sont intolérables, cela est clair et net. Elles n'ont pas leur place dans notre approche de la démocratie. Le maire a choisi la voie de la justice, faisons-lui confiance (à la justice) ;
- Demander à l'État et à la justice de faire respecter la loi : nous n'avons pas la prétention de dire à l'État et encore moins à la justice qu'ils n'appliquent pas la loi. Ces accusations sont graves et ne peuvent pas être portées à la légère. Si la majorité a des informations à ce sujet, cela aurait été bien de les préciser dans la motion, que nous puissions décider en connaissance de cause.

Sans cautionner d'aucune façon les occupations de locaux et encore moins les insultes aux élus, il est de la responsabilité de la mairie, de prendre soin des citoyens dans leur ensemble et de parer au plus vite aux urgences sanitaires et

sécuritaires posées par la situation actuelle. Ainsi l'installation de toilettes provisoires, la sécurisation électrique et la discussion sereine avec les occupants, notamment sur la gestion du bruit, pourraient être de nature à éviter les nuisances pour le voisinage.

Enfin, une attitude d'apaisement de la part des élus serait sûrement bénéfique au maintien de la paix sociale en évitant l'escalade de la violence. Nous ne la lisons pas dans la motion telle qu'elle nous est présentée.